

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_022\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Jean-Claude ODOUL.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Aurélie NORMAND, Paulette ROUSSET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le compte unique financier - CHAULHAC 2025</b>
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE

A G E D I

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Tot Dé
Résultats reportés	0,00	124 626,97	0,00	88 457,33	0,0
Opérations exercice	86 499,09	116 411,61	18 902,13	38 369,85	105
Total	86 499,09	241 038,58	18 902,13	126 827,18	105
Résultat de clôture		154 539,49		107 925,05	
Restes à réaliser	0,00	0,00	142 146,60	22 616,00	142
Total cumulé	0,00	154 539,49	142 146,60	130 541,05	142
Résultat définitif		154 539,49	11 605,55		

ROUSSET Gérard se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par ODOUL Jean-Claude vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à ROUSSET Gérard pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Claude ODOUL  
Président de séance



Christine ARCHER  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE

A G E D I

V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURES

V  
A

Date d'édition : 12/03/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

M Michel MEYRUEIX

du 01/01/2025

au 12/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

COQUEL-POUSSY Nathalie (1017447153-0), Contrôleur principal des Finances Publiques


A DDFIP DE LA LOZERE, le 13/03

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
MEYRUEIX Michel (1013359493-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale






A MARVEJOLS, le 16/03

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A. NOGARD



COQUEL

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 16/04/2026  
 048-214800468-DE\_022\_2026-DE  
 A G E D I





## RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler
		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 300,00</b>	<b>5 314,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-14,57</b>
10222	FCTVA	5 300,00	5 314,57	0,00	-14,57
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>49 294,80</b>	<b>15 672,90</b>	<b>22 616,00</b>	<b>11 005,90</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 192,00	0,00	0,00	1 192,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 120,80	0,00	0,00	1 120,80
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 136,00	0,00	3 136,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 192,00	0,00	-1 192,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 120,80	0,00	-1 120,80
1322	Subv. non transf. Régions	4 801,00	0,00	0,00	4 801,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	1 165,58	0,00	-1 165,58
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	1 234,92	0,00	-1 234,92
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	300,00	3 000,00	0,00	-2 700,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	38 745,00	7 959,60	19 480,00	11 305,40
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	0,00	300,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>54 894,80</b>	<b>20 987,47</b>	<b>22 616,00</b>	<b>11 291,33</b>

Bon pour accord  
le 30/03/2026



Copyright A.G

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE  
A G E D I

loppé

## RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>7 400,00</b>	<b>6 618,22</b>	<b>0,00</b>	<b>781,78</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	0,00	400,00
1641	Emprunts en euros	7 000,00	6 618,22	0,00	381,78
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>0,00</b>
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	9 500,00	0,00	9 500,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>144 930,51</b>	<b>12 283,91</b>	<b>132 646,60</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 074,91	0,00	6 074,91	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	133 476,00	12 283,91	121 192,09	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 379,60	0,00	5 379,60	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>161 830,51</b>	<b>18 902,13</b>	<b>142 146,60</b>	<b>781,78</b>

Bon pour accord  
16/04/2026



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

Copyright A.C.

eloppé

048-214800468-DE\_022\_2026-DE

A G E D I

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

**Note de présentation du compte financier unique 2025  
Budget principal**

**1. La section de fonctionnement**

**1.1 Résultat**

**a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025**

Recettes de fonctionnement	116 411,61 €
Dépenses de fonctionnement	- 86 499,09 €
Résultats de l'année 2025	29 912,52 €

**1.2 Analyse**

**Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **54 906,04 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **13 980,62 €** pour l'année 2025. Les prévisions pour ce chapitre étaient de **30 435,62 €** soit une différence **16 455 euros** versus les dépenses réalisées. La différence est liée à un changement de personnel et à la vacation des gîtes qui n'a été réglée qu'en 2026.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à **12 931,12 €**. Les prévisions étaient de **14 600 €**, soit une différence de **1 668,88 euros**.

En 2025, les subventions aux associations (compte 65742) ont été attribuées pour un montant de **1000,00 euros** comme validé lors du Conseil du 9 avril 2025.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **1 008,23 €**.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CFU 2025
011	Charges à caractère général	54 906,04 €
012	Charges de personnel	13 980,62 €
014	Atténuation de produits	3 396,08 €
65	Autres charges de gestion courante	12 931,12 €

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE  
A G E D I

66	Charges financières	1 008,23 €
67	Charges exceptionnelles	0 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

#### **1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit des *atténuations de charges mensuelles sur la part salariale des tickets restaurants* pour un montant de **206,84 €** et **1 000 €** de participation budget AEP en 2025.

#### **2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : **739,00 €**
- Locations diverses (autres qu'immeubles) : **2 746,93 €**
- Par des tiers : **203,60 €** réfaction électricité local de chasse

#### **3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **32 %**

Taxe sur le foncier non bâti **169,93 %**

Taxe d'habitation : **4,72 %**

Soit une recette de **19 488 euros** des impôts Directs Locaux (73111)

Le chapitre 73 regroupe également :

- La taxe communale additionnelle aux droits de mutation : **8 611 euros** encaissés en 2025
- La taxe sur les pylônes électriques : **22 645 euros** encaissés en 2025

#### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante dont le montant encaissé en 2025 est de **30 596,96 euros**

Le chapitre 74 regroupe également la DSR (**4 996 euros** en 2025), la dotation aux élus locaux (**6 314 euros** en 2025), la FCTVA (**973,96 euros** en 2025), les compensations au titre des exonérations des taxes foncières (**1 007 euros** en 2025).

Les encaissements de 2025 au chapitre 74 s'élèvent à **30 596,96 €**

#### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour le logement communal et les gîtes touristiques. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de **28 452,19 €**

#### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **96 €**.

#### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CFU 2025
013	Atténuation de charges	<b>1 206,84 €</b>
70	Produits des services	<b>3 689,53 €</b>
73	Impôts et taxes	<b>1 619 €</b>

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE

A G E D I

76	Produit financier	<b>7,09 €</b>
731	Fiscalité locale	<b>50 744 €</b>
74	Dotations et participations	<b>30 596,96 €</b>
75	Autres produits (dont loyers)	<b>28 452,19 €</b>
77	Produits exceptionnels	<b>96 €</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	<b>38 369,85 €</b>
Dépenses d'investissement	- <b>18 902,13 €</b>
Résultats de l'année 2025	<b>19 467,72 €</b>

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

*Déficit de - 11 605,55 euros*

**c) Solde des restes à réaliser : 142 146,60 €**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **6 618,22 €** en 2025.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Il n'y a pas eu d'investissements réalisés en 2025.

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **38 369,95 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 40 466 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 18 902 €

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

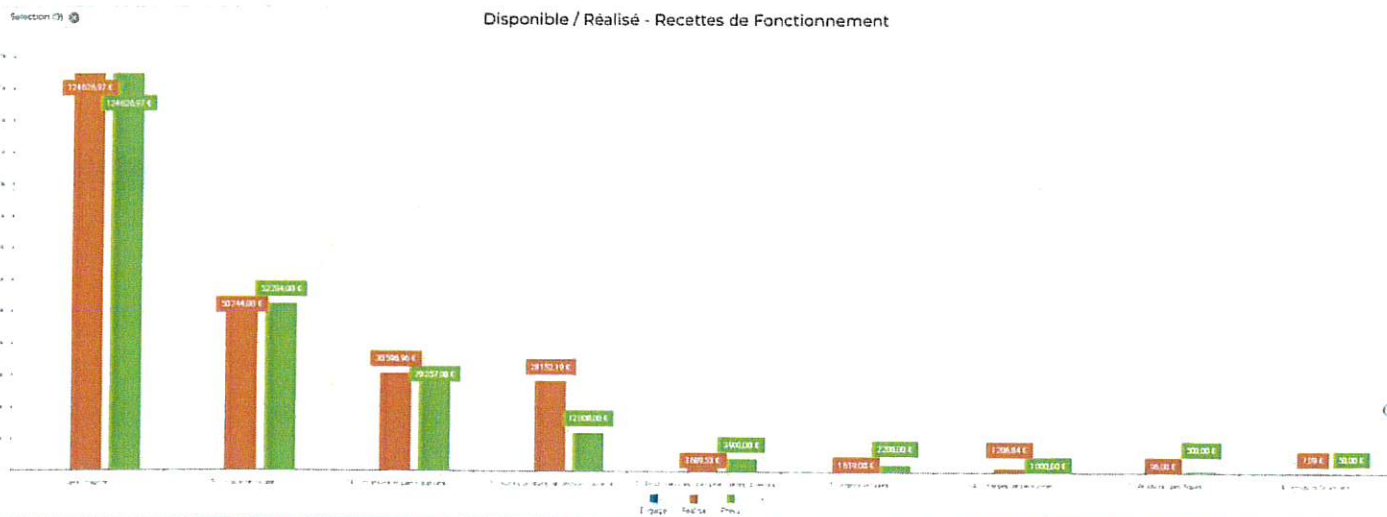
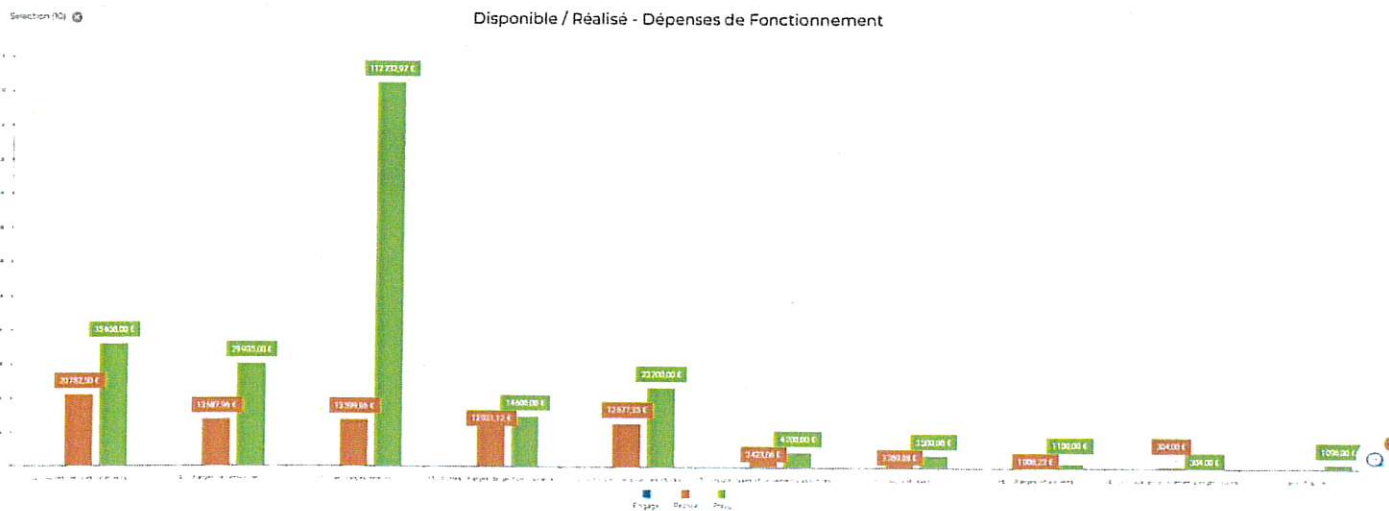
Date de réception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE

A G E D I

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

#### 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 16/04/2026  
 048-214800468-DE\_022\_2026-DE  
 A G E D I

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026  
Date de reception de l'AR: 16/04/2026

048-214800468-DE\_022\_2026-DE  
A G E D I

